

Lacour, qui n'a rien à refuser aux libres-penseurs de Caluire, approuve l'arrêté d'expulsion de tous ceux qui restent encore dans la maison. Deux agents de cet ignoble brigandage, malgré les supplications des Frères, arrachent de son lit le Frère Savigny, âgé de 79 ans, si malade qu'il avait déjà reçu les derniers sacrements... Trois jours après, il meurt; les émotions et les violences dont il avait été l'objet l'avaient tué. Les autres malades sont mis dans des voitures et on les traîne à l'hospice de la Charité où la charité fit taire les scrupules administratifs et traiter avec égards ces malheureux qui n'avaient plus d'asile..... A partir de ce moment, la maison est envahie par les spoliateurs qui, bien entendu, n'y organisent ni ambulance ni caserne; le rédacteur de l'*Excommunié* s'y installe, et un pillage en règle autorisé par le préfet Challemel-Lacour commence... Malgré une décision de la justice (1) les provisions sont vendues, ce qui n'est pas vendu est pillé et volé, les terrains sont affermés... la spoliation est complète, Denis Brack, l'auteur des ignobles injures lancées par l'*Excommunié* contre les Frères, est satisfait, mais il glisse sur la pente du crime. Le 20 décembre suivant, le commandant Arnaud est assassiné à la Croix-Rousse et Denis Brack impliqué dans ce crime prend la fuite, mais la maison des Frères reste au pouvoir des

(1) Le 22 octobre 1870, une ordonnance rendue par M. Giraud, vice-président du tribunal, décide qu'il sera sursis à la vente des denrées et des objets mobiliers... Mais qu'est-ce qu'un ordre de la justice pour ces pillards? et M. Challemel-Lacour, qui fait aussi litière des décisions judiciaires, passe outre et n'hésite pas à autoriser ce qui vient d'être défendu par une autorité devant laquelle chacun est tenu de s'incliner.....